



# Commission Départementale du Statut de l'Éducateur

## PROCÈS VERBAL du 04 avril 2023

**Présidence** : Abdelhak RAJI (CD)

**Secrétaire de séance** : Gérard VIVES (CD)

**Présent** : Daniel LOUIS - José QUEIROS ARAUJO - Jean-Paul PEYRIN (CD)

**Absents excusés** : Dominique DA ROCHA - Jean-Claude DEROZIER

**Assiste** : Marie CANOLLE (CT PPF)

### ***Rôle et mission de la Commission :***

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3. La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 77. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

***« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »***

**La Commission demande que les Educateurs désignés pour l'encadrement des équipes, soient obligatoirement inscrits sur les feuilles de matches où ils sont présents, en tant qu'Éducateur Principale et non dans un autre rôle (Dirigeant, Délégué, Arbitre central, Arbitre assistant, etc...).**

La Commission prend note des différentes modifications des clubs concernant leurs éducateurs en charge des équipes à obligation. Elle constate avec regret que certains clubs omettent de mettre en copie, lors de leur courriel au Service Technique de la Ligue, notre Service Administratif du District afin que celui-ci en informe cette Commission. Elle constate également que certains clubs envoient leur courriel de modification au Secrétariat du District sans en informer en même temps le Service Technique de la Ligue.

**Examen des feuilles de matchs du 23 janvier 2023 au 26 mars 2023 inclus,  
pour la Division 1 du District de Seine et Marne dans les catégories Seniors, U18, U16 et U14.**

**SENIORS D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Animateur Seniors**

**Fontainebleau RC :**

Absence de l'Educateur désigné, M. DE CASTRO Georges,

- sur le match du 12/02 n°24584917, remplacé par M. PEREIRA Johan (BMF), titulaire du diplôme requis.

**Pontault UMS :**

Absence de l'Educateur désigné, M. BOUKIR Hakim,

- sur le match du 19/02 n°24584877, remplacé par M. FRIN Guillaume (BEF), titulaire du diplôme requis.

**Pays Créçois FC :**

Suite au mail envoyé par le club le 10/03/2023, la Commission a bien noté la modification de désignation à compter du 10 mars 2023, de l'éducateur M. MOHAR Eddy remplacé par M. SUCHET Thomas (BE1), titulaire du diplôme requis.

**Ozoir FC 2 :**

Absence de l'Educateur désigné, M. ANTONIO Thierry,

- sur le match du 05/02 n°24584905, remplacé par M. SINNAMAL Laurent (BMF), titulaire du diplôme requis.

**Bussy Saint Georges FC :**

Absence de l'Educateur désigné, M. SABOTIER Thibaut,

- sur le match du 19/02 n°24584878, remplacé par M. PEREIRA Christophe (I2), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 05/02 n°24584904, remplacé par M. DJEFFAL Mehdi (Module U15), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 12/02 n°24584915, remplacé par M. PEREIRA Christophe (I2), non titulaire du diplôme requis.

**La Commission demande au club de Bussy Saint Georges FC de lui indiquer les raisons de ce changement d'éducateur pour toutes les rencontres ci-dessus, avant le mardi 11 avril 2023 midi au plus tard.**

**U18 D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Initiateur 2**

**Champs sur Marne AS :**

Absence de l'Educateur désigné, M. BOUCHEMIT Heddy,

- sur le match du 19/02 n°24608871, remplacé par M. LUVUNGA Branverly (I2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 05/02 n°24608897, remplacé par M. LUVUNGA Branverly (I2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 12/02 n°24608908, remplacé par M. LUVUNGA Branverly (I2), titulaire du diplôme requis.

**Bussy St Georges FC :**

Absence de l'Educateur désigné, M. SISSOKO Hamady,

- sur le match du 05/02 n°24608899, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc.
- sur le match du 12/02 n°24608911, remplacé par M. GOHI Steven Ange (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 26/03 n°24608920, remplacé par M. GOHI Steven Ange (BMF), titulaire du diplôme requis.

**Dammarie les Lys FC :**

Suite au mail envoyé par le club le 08/03/2023, la Commission a bien noté la modification de désignation à compter du 08 mars 2023, de l'éducateur M. ZAIMI Nordine remplacé par M. MAVINDI Dimitri (BMF), titulaire du diplôme requis.

**U16 D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Initiateur 2****AS Champs :**

Absence de l'Educateur désigné, M. DIDIER GIBOYAU Patrice,

- sur le match du 19/02 n°24609980, remplacé par M. DURAGRIN Miguel (AS), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 05/02 n°24610006, remplacé par M. DURAGRIN Miguel (AS), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/03 n°24610021, remplacé par M. DURAGRIN Miguel (AS), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 12/03 n°24610046, remplacé par M. DIAOUNE Tanba (Module U9), non titulaire du diplôme requis.

Suite au mail envoyé par le club le 27/03/2023, la Commission a bien noté la modification de désignation à compter du 20 mars 2023, de l'éducateur M. DIDIER GIBOYAU Patrice (départ du club) remplacé par M. TANDO Emmanuel (BEF), titulaire du diplôme requis.

**Melun FC 2 :**

Absence de l'Educateur désigné, M. LABIDI Adel,

- sur le match du 12/02 n°24610015, remplacé par M. HUDRY Vincent (BEF), titulaire du diplôme requis.

**Mitry Mory :**

Absence de l'Educateur désigné, M. KAYI Nicolas,

- sur le match du 05/02 n°24610003, remplacé par M. HADJ ABDELKADER Salah (AS), titulaire du diplôme requis.

**Montereau :**

Absence de l'Educateur désigné, M. MAUREL Yancey,

- sur le match du 05/02 n°24610006, remplacé par M. BENALI Eric (CFGdB), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 12/02 n°24610015, remplacé par M. BENALI Eric (CFGdB), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/03 n°24610026, remplacé par M. TAIBI Zakariyae (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 23/03 n°24610031, remplacé par M. BENALI Eric (CFGdB), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 12/03 n°24610050, remplacé par M. BECHICHI Ilyasse (BMF), titulaire du diplôme requis.

**La Commission demande au club de Montereau de lui indiquer les raisons de ce changement d'éducateur pour toutes les rencontres ci-dessus, avant le mardi 11 avril 2023 midi au plus tard.**

**Longueville Ste Colombe St Loup de Naud Soisy Bouy :**

Absence de l'Educateur désigné, M. FERNANDES Florian,

- sur le match du 05/03 n°24609987, remplacé par M. COLOMBI Dimitri (I2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 12/03 n°24610048, remplacé par M. CAMARA Anthony (Module U20+), non titulaire du diplôme requis,

**U14 D1 - diplôme demandé : CFF2 ou Initiateur 2****Pontault UMS :**

Absence de l'Educateur désigné, M. FRIN Guillaume,

- sur le match du 11/02 n°24611158, remplacé par M. JEANTY Jonathan (CFF2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 25/03 n°24611172, remplacé par M. JEANTY Jonathan (CFF2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/03 n°24611191, remplacé par M. JEANTY Jonathan (CFF2), titulaire du diplôme requis.

**AS Champs 2 :**

Absence de l'Educateur désigné, M. RIBEIRO Luis,

- sur le match du 18/03 n°24611194, remplacé par M. LUVUNGA Branverly (AS), titulaire du diplôme requis.

Suite au mail envoyé par le club le 30/01/2023, la Commission a bien noté la modification de désignation à compter du 30 janvier 2023, de l'éducateur M. DIDIER GIBOYAU Patrice (départ du club) remplacé par M. RIBEIRO Luis (BMF), titulaire du diplôme requis.

**AS Lieusaint Football :**

Absence de l'Educateur désigné, M. GOULE Jonathan,

- sur le match du 18/03 n°24611194, remplacé par M. PAMBU Ngoma Situ (AS), titulaire du diplôme requis.

Suite au mail envoyé par le club le 06/02/2023, la Commission a bien noté la modification de désignation à compter du 11 février 2023, de l'éducateur M. PAMBU Ngoma Situ remplacé par M. GOULE Jonathan (AS), titulaire du diplôme requis.